

Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

15. Japon

Maternité

- 14 semaines
- Seules les mères employées ont droit à une rémunération des 2/3 de leur salaire quotidien, sans plafond.
- Les fonds proviennent du Employees' Health Insurance System, financé par les employeurs, les employés, le gouvernement local et l'État.

Paternité

- Aucun

Congé parental

- 12 mois (possibilité de 14 mois si les deux parents prennent le congé parental).
- 180 jours à 67 % du salaire, avec un maximum assurable de 4 538,97 \$* par mois. Le paiement minimal est de 492,96 \$ par mois et le maximum est de 3 041,35 \$ par mois.
- Le reste du congé est payé à 50 % du salaire, avec un minimum de 362,60 \$ par mois et un maximum de 2 268,76 \$ par mois.
- Financement provenant du Employment Insurance System, financé par les employés, les employeurs et l'État.

Adoption

- Même que le congé parental.

Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux au Japon – situation en avril 2015

	Durée	Montant assurable
Congé de maternité	14 semaines	<ul style="list-style-type: none">• Mères employées : 2/3 du salaire quotidien, sans plafond• Autres : aucun paiement
Congé de paternité	Ø	Ø
Congé parental	12 mois (possibilité de 14)	<ul style="list-style-type: none">• 180 jours à 67 %, maximum assurable de 4 538,97 \$ par mois• Reste du congé payé à 50 % du maximum
Congé d'adoption	Même que le congé parental	Même que le congé parental

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

** Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

Source et mise à jour : Conseil de gestion de l'assurance parentale
2015-08-18